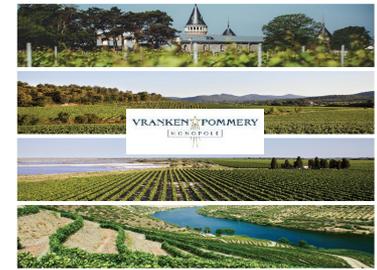




Assemblée Générale Annuelle Mixte Ordinaire et Extraordinaire



3 juin 2021

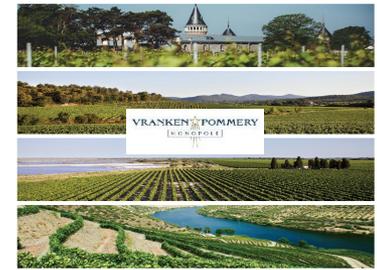


Sommaire

- Introduction
- Présentation
- Activités du Groupe
- Environnement concurrentiel
- Données financières
- Perspectives 2021
- Vision Stratégique
- Rapport de Gestion
- Rapports des Commissaires aux Comptes
- Texte des résolutions



Introduction



« Rien ne demeure que ce qui change »

Depuis la création du groupe il y a 45 ans, jamais nous n'avions connu une crise d'une telle ampleur et d'une telle intensité.

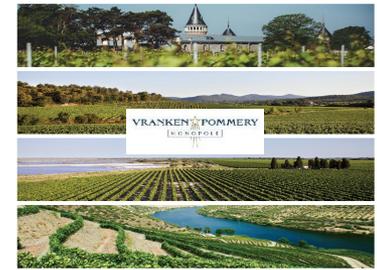
Face à ces circonstances exceptionnelles, des mesures exceptionnelles ont été prises que ce soit au niveau :

- Gouvernemental : prêt garanti par l'Etat, prise en charge du chômage partiel, report de charges
- Interprofessionnel : réduction de l'appellation de 20% à 8 000 kg/ha
- De l'entreprise : mesures de protection des salariés, mise en place du télétravail, adaptation du réseau de distribution, accélération de la digitalisation.

Pendant cette période, l'absence de moments de convivialité et les restrictions de mobilité ont fait baisser les ventes de Champagne.

L'agilité du groupe nous a permis de nous adapter à l'évolution rapide du marché, de faire preuve de résilience, et de créer les conditions d'un retour à la croissance.

Présentation



- Un groupe familial fondé et dirigé par Paul-François VRANKEN depuis 1976
- Un groupe coté (Euronext B Paris et Bruxelles)
- **Chiffre d'affaires de 244 M€ en 2020**
- **Un des plus grands vignobles d'Europe**
- Vignobles et Domaines exceptionnels listés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (régions de la Champagne et du Douro)
- Le deuxième acteur en Champagne et un leader des vins rosés dans le monde
- Portefeuille de **marques de renommée internationale** avec une expertise et un savoir faire d'excellence
- Plus de 700 salariés
- **Présence internationale** dans plus de **100 pays** et avec **10 filiales commerciales**
- **Contrôle qualité** de la vendange à la distribution

INNOVATION – EXPERTISE – AUDACE – ETHIQUE ET GOUVERNANCE

Présentation



Vranken-Pommery Monopole c'est aussi une entreprise engagée qui a pris très tôt conscience de son rôle social, sociétal et environnemental.

Nos engagements portent sur :

- L'éthique des affaires
- La gouvernance du groupe
- Le respect de l'environnement et de la biodiversité
- La valorisation des territoires et des terroirs
- L'égalité des chances et les opportunités d'évolution



Présentation



L'éthique des affaires

Dans tous les pays où il est présent, le groupe veille à ce que ses équipes opèrent en conformité avec les principes éthiques les plus élevés et dans le respect des réglementations internationales et locales.

Depuis 2003 nous nous sommes engagés à respecter et promouvoir les engagements du Global Compact qui regroupe un ensemble de principes fondamentaux et universellement acceptés sur les Droits de l'Homme, les Droits du Travail, la protection de l'Environnement, et la lutte contre la Corruption.

Nous participons volontairement depuis 2019 aux campagnes d'évaluation des organismes indépendants ECOVADIS et GAIA Rating, qui permettent de mesurer notre performance en matière de pratique RSE.

Notre score de 72/100 chez ECOVADIS montre une performance avancée en matière de politique RSE.

Dans le classement GAIA Rating, le groupe est 71^{ème} sur 230 dans le classement général, 20^{ème} sur 69 dans notre catégorie (entreprises de 150 à 500 M€) et 30^{ème} sur 121 dans le secteur industriel.



72/100
98^{ème}
percentile ⓘ



Présentation



La gouvernance du groupe

La gouvernance du groupe vise à garantir la maîtrise des risques à travers un dispositif de contrôle interne qui respecte le cadre de référence défini par l'AMF.

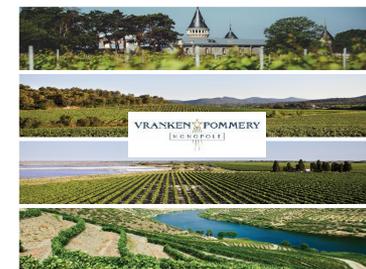
L'ensemble des Directions opérationnelles et fonctionnelles du groupe sont concernées sous la supervision du Conseil d'Administration à travers son Comité d'Audit. A noter que la Présidence du Comité d'Audit est assurée par un Administrateur indépendant.

Le groupe s'est également doté d'un service QSE (Qualité – Sécurité – Environnement) chargé de déployer la politique QSE sur nos sites industriels. Cette démarche a permis d'obtenir :

- En Champagne : certifications ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000 et depuis 2019 IFS Food
- Au Portugal : certification ISO 22000 et démarche IFS Food engagée depuis 2018
- En Camargue : projet de certification IFS Food pour 2022

A fin 2020, 52% de nos effectifs de production travaillent sur des sites certifiés sur un référentiel de sécurité des aliments.

Présentation



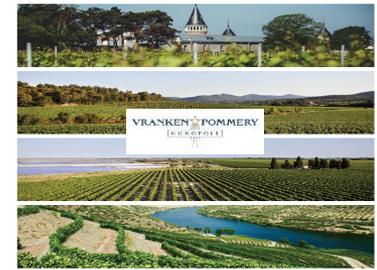
Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Produire dans le plus grand respect de l'environnement et de la biodiversité est un engagement de longue date du groupe.

A la vendange 2020, Vranken-Pommery Monopole a pris la décision de passer ses vignobles de Champagne et du Portugal en Bio, en capitalisant sur l'expérience acquise en Camargue et en Provence.

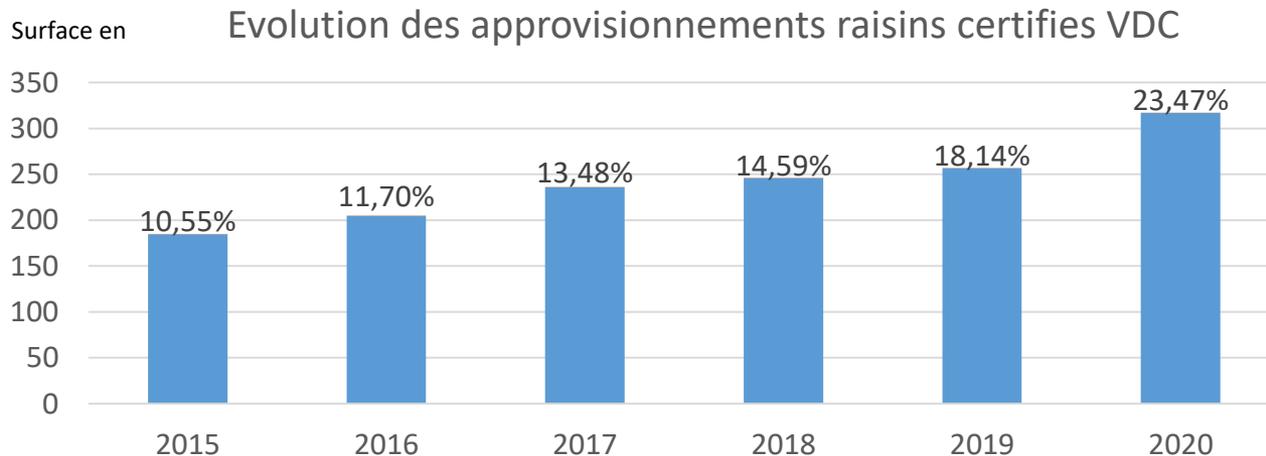
| | Hectares en exploitation (location) ou pleine propriété | Hectares convertis bio | Hectares conversion | % bio | % conversion bio | % bio et conversion |
|------------------------|---|------------------------|---------------------|------------|------------------|---------------------|
| Champagne | 288 | 0 | 174 | 0% | 60% | 60% |
| Provence – La Gondonne | 300 | 292 | 0 | 97% | 0% | 97% |
| Camargue – IGP Sables | 1.750 | 566,39 | 1.172,78 | 32% | 67% | 99% |
| Portugal | 230 | 0 | 230 | 0% | 100% | 100% |
| TOTAL | 2.568 | 858,39 | 1.576,78 | 33% | 61% | 95% |

Présentation



Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Notre politique d'achats de raisins en Champagne vise à entraîner le plus grand nombre d'apporteurs vers une démarche 100% écologique avec l'appui de notre service technique Relations Vignobles. Ce travail de fond nous permet aujourd'hui de constater que près d'1/4 de nos raisins sont certifiés Viticulture Durable en Champagne.



Présentation

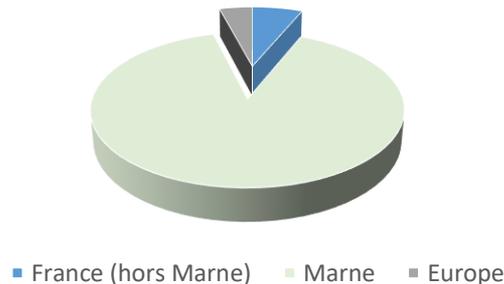


Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Le vignoble n'est pas le seul champ d'application de notre politique en matière de respect de l'environnement et de la biodiversité. Le groupe a ainsi mis en place une politique d'achats de matières sèches (verres, cartons) privilégiant la proximité et le respect de l'environnement (bouteille allégée, cartons recyclés).

Le groupe travaille également à la réduction des ses utilisations en eau et en énergie, au recyclage de ses déchets et au traitement de ses effluents.

Répartition des approvisionnements en emballages



Présentation

Valorisation des territoires et des terroirs



Présentation



Valorisation des territoires et des terroirs

Le groupe Vranken-Pommery Monopole agit pour la préservation du patrimoine partout où il est présent, qu'il s'agisse de la préservation des paysages de ses vignobles ou de biens immobiliers d'exception comme la Villa Demoiselle, le Château La Gordonne ou encore le Domaine Pommery.

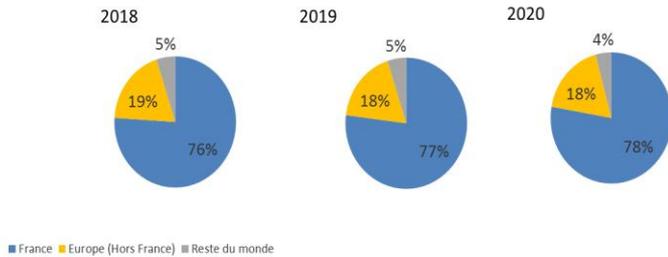
Mécène de la Ville de Reims et du Musée des Beaux Arts de Reims, partenaire privilégié des Flâneries Musicales de Reims, la Maison Pommery est un acteur important du monde de l'art contemporain à travers ses « Expériences Pommery ».

Le groupe investit également dans la transmission des savoirs tant en interne à travers le « Coursus de Transmission des Savoirs » dans le vignoble, que dans l'accès à la culture à travers la médiation « Kid's Expérience » auprès des écoles primaires de la Ville de Reims.

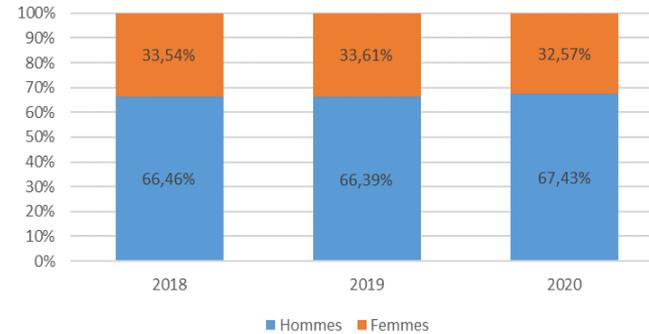
Présentation



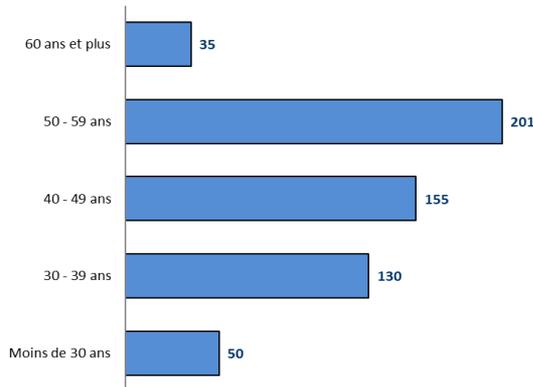
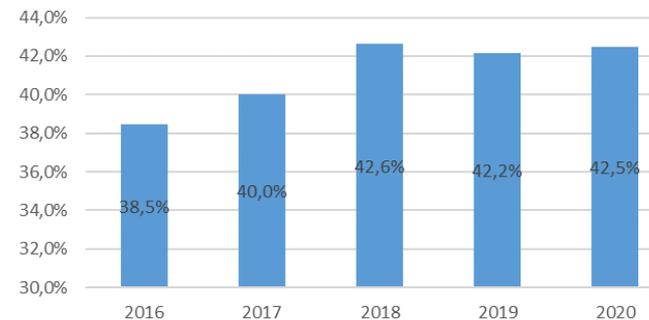
L'égalité des chances et les opportunités d'évolution



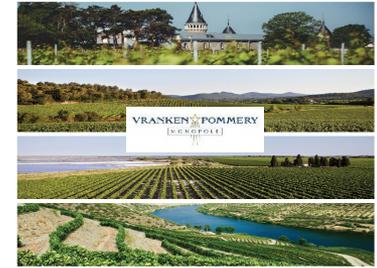
Répartition Femmes / Hommes dans le Groupe
(répartition de l'effectif CDI au 31/12)



Evolution de la part des femmes parmi les cadres du Groupe



| Index égalité hommes / femmes | | |
|-------------------------------|-----|-----|
| VPM | VPP | GDL |
| 75 | 80 | NC |



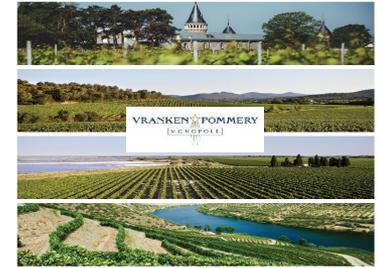
Société à Mission

Vranken-Pommery Monopole souhaite aller encore plus loin dans son engagement par la transformation de la société en « Société à Mission ».

Cette notion, introduite par la Loi Pacte, pose les fondements juridiques de la responsabilité sociétale des entreprises. Une entreprise n'est pas qu'un agent économique, elle interagit avec son milieu et ses parties prenantes.

En définissant sa « raison d'être », l'entreprise exprime vis-à-vis des tiers ce qu'elle souhaite apporter à la communauté pour répondre aux enjeux sociaux, sociétaux, et environnementaux.

Sur la base de ces principes fondamentaux, l'entreprise décline les objectifs opérationnels et les moyens affectés à la réalisation de sa mission, qui seront pilotés par un « Comité de Mission » et contrôlés par un « Organisme Tiers Indépendant ».



Notre Raison d’Etre

Raison d’être de Vranken-Pommery Monopole :

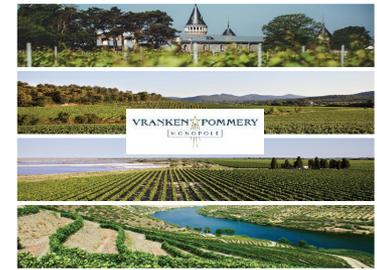
Promouvoir la qualité de ses Champagnes et de ses vins produits partout dans le monde, tout en fédérant l'écosystème dans lequel la société évolue : son groupe, ses collaborateurs, partenaires, clients et fournisseurs, et actionnaires.

Agir pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable, la préservation de l'identité des terroirs et de leurs spécificités, et plus généralement la protection du patrimoine dans une logique de développement à long terme.



Activités du Groupe

4 branches d'activité

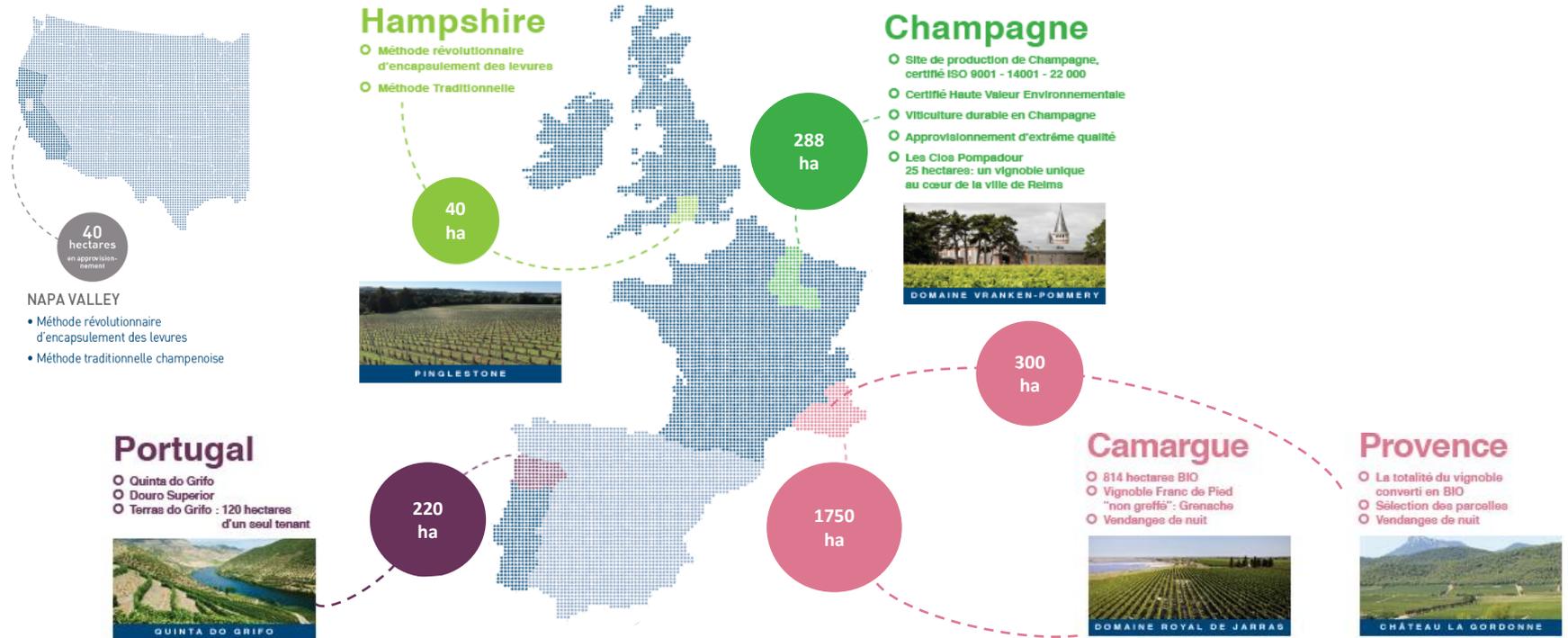


Vranken-Pommery Monopole s'appuie sur 6 régions viticoles de renom pour élaborer ses marques premium dans ses 4 branches d'activité

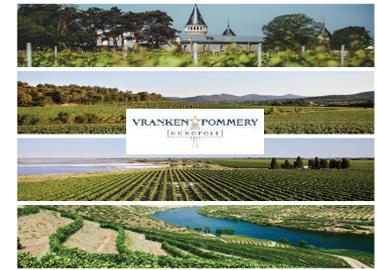
| Champagne | Sparkling Wine | Vin Rosé | Vin Rouge et Blanc |
|---|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Vranken Pommery & Greno Heidsieck & Co Bissinger & Co Charles Lafitte | <ul style="list-style-type: none"> Louis Pommery California Louis Pommery England Pink Flamingo Brut de France Charles Lafitte | <ul style="list-style-type: none"> Château la Gordonne Chapelle-Gordonne Cirque des Grives Pink Flamingo Domaine Royal de Jarras Favet 9-10 | <ul style="list-style-type: none"> Porto Rozes Porto Sao Pedro Quinta do Grifo Terras do Grifo Quinta de Monsul |
| 392 Ha captifs* | Camargue Hampshire 40 Ha en propriété | Provence 320 Ha captifs* Camargue 2 350 Ha captifs* | 230 Ha captifs* |

(*) Ha captif = vignoble propre + administrateurs + baux long terme + métayers

Un des plus grands vignobles d'Europe



Activités du Groupe

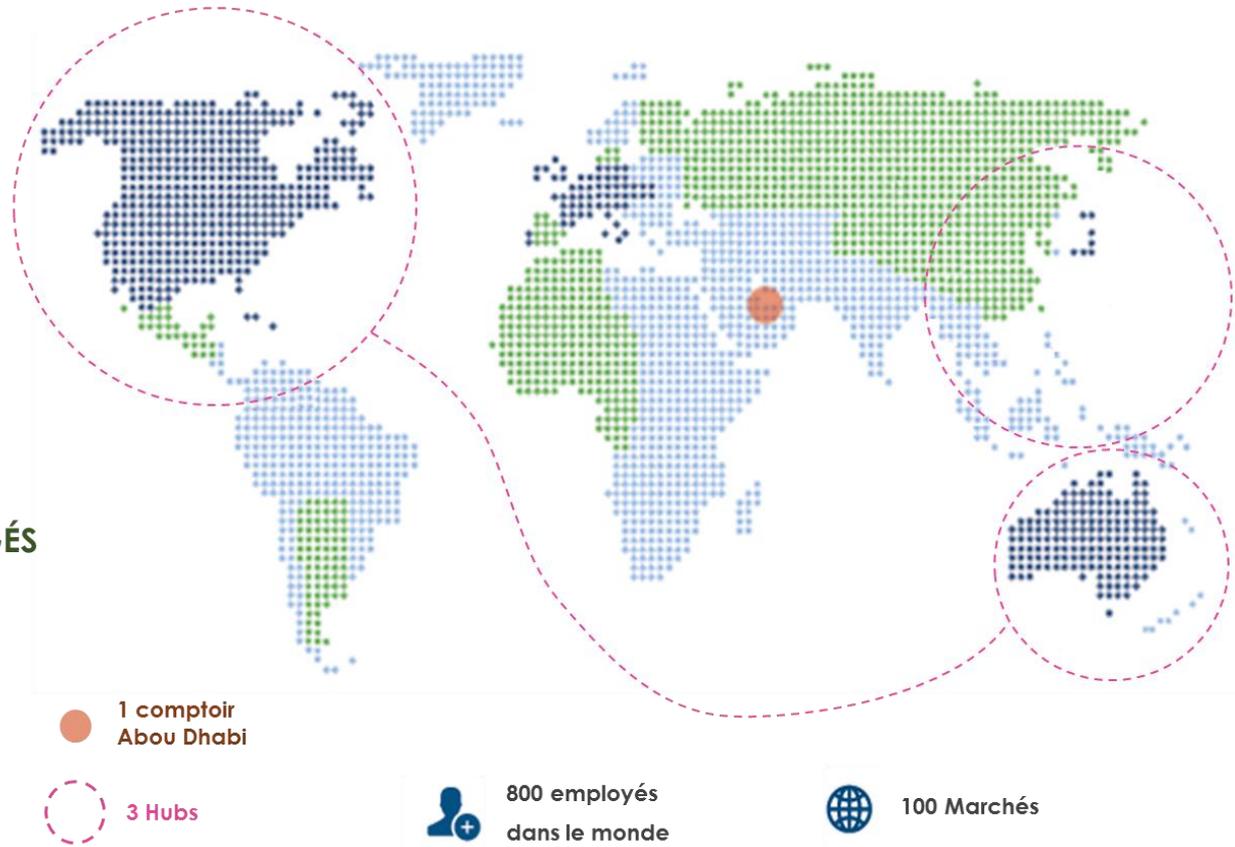


10 FILIALES

France
Royaume-Uni
Belgique
Italie
Allemagne + Autriche
Portugal
Suisse
USA + Canada
Australie
Japon

PARTENAIRES ENGAGÉS

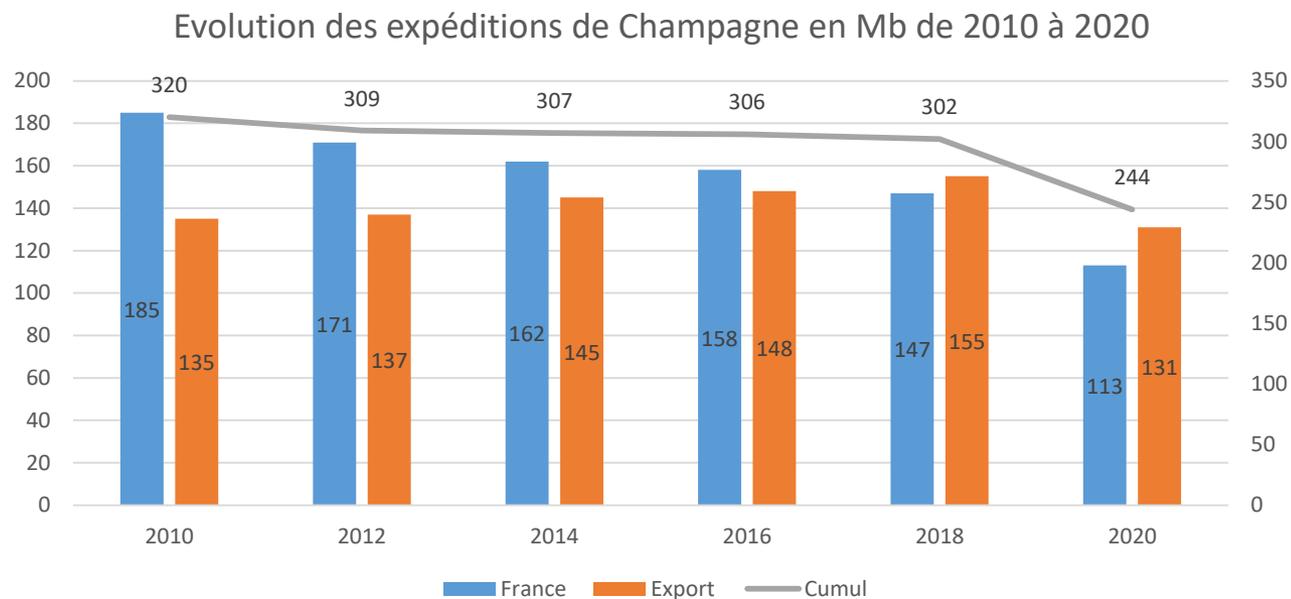
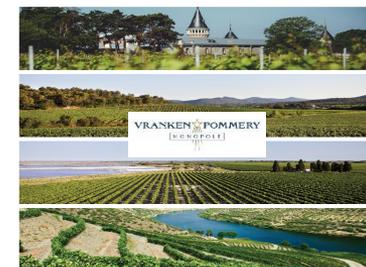
Afrique de l'Ouest
Argentine
Danemark et Finlande
Espagne
Russie
Mexique





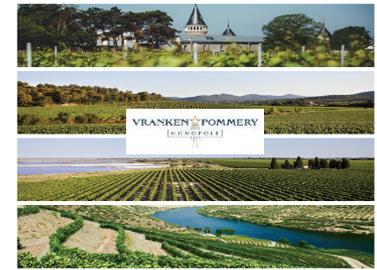
Environnement concurrentiel

Marché du Champagne en 2020



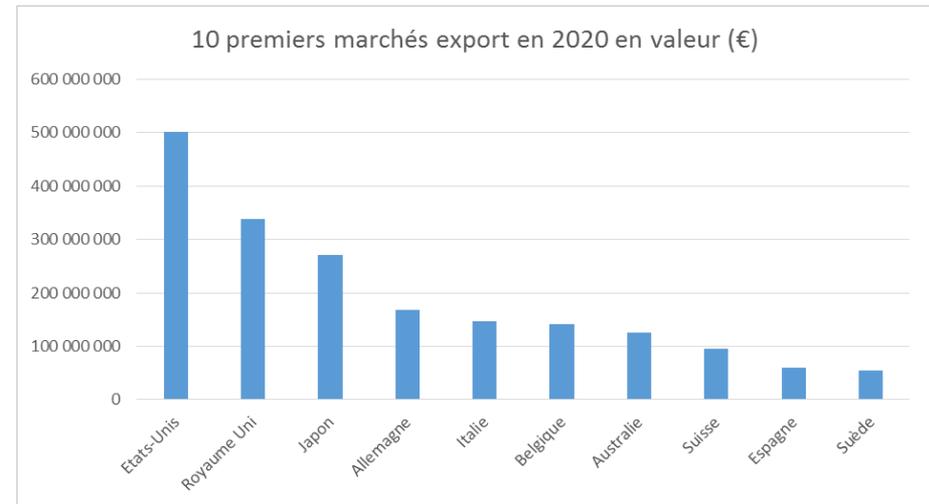
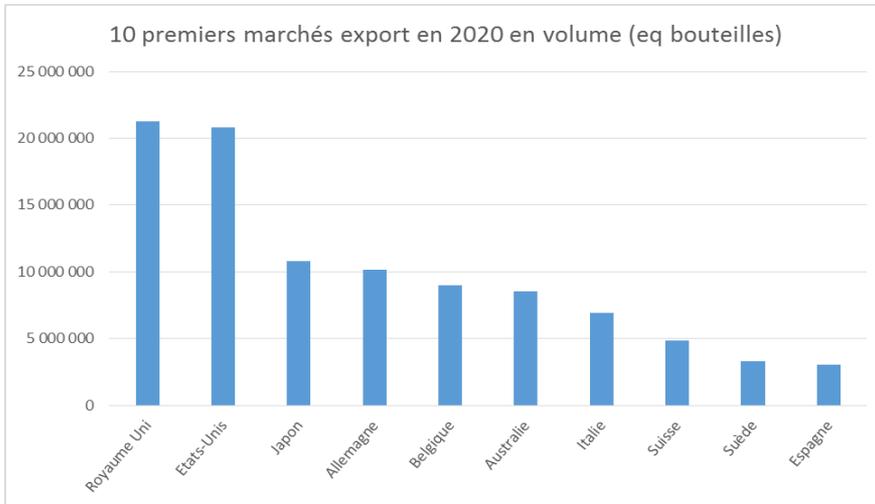
En 10 ans, les expéditions de Champagne ont baissé de 76 millions de bouteilles soit une diminution de 24%.

Depuis 2018, les ventes à l'export dépassent les ventes en France, phénomène qui s'est encore accentué en 2020.



Environnement concurrentiel

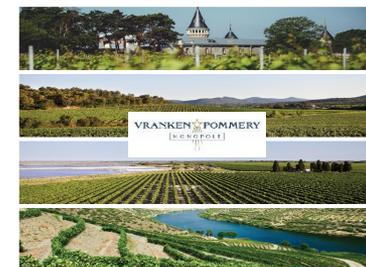
Les Etats-Unis restent le premier marché à l'export en valeur et le 2^{ème} en volume derrière le Royaume-Uni





Données Financières

Résultats 2020



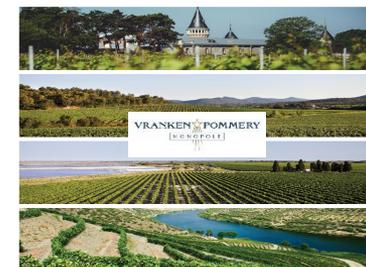
| <i>Données consolidées en M€</i> | 31/12/2020 | 31/12/2019 | Variation |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Chiffre d’Affaires | 244,0 | 274,6 | -30,6 |
| Résultat Opérationnel Courant | 18,8 | 24,3 | -5,5 |
| Résultat Opérationnel | 18,0 | 20,3 | -2,3 |
| Résultat Financier | -17,3 | -19,3 | +2,0 |
| Résultat Net | 0,3 | 0,1 | +0,2 |
| <i>Part du Groupe</i> | 0,2 | 0,1 | +0,1 |

Le groupe Vranken-Pommery Monopole a démontré au cours de l’exercice 2020 sa capacité à absorber les chocs conjoncturels.



Chiffre d'Affaires

Chiffre d'affaires 2020

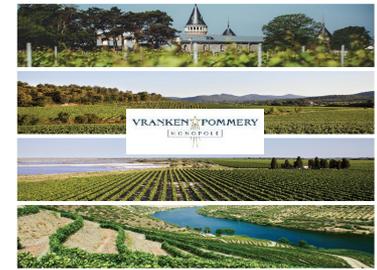


| <i>Données cumulées en M€</i> | 31/12/2020 | 31/12/2019 | Variation | % |
|--|-------------------|-------------------|------------------|---------------|
| Champagnes | 184,4 | 209,4 | -25,0 | -11,9% |
| Ventes Interprofessionnelles | 9,0 | 16,1 | -7,1 | -44,1% |
| Provinces et Camargues | 30,6 | 27,4 | +3,2 | +11,7% |
| Autres (Portos, Sparkling Wines, divers) | 20,0 | 21,7 | -1,7 | -7,8% |
| Chiffre d'Affaires (*) | 244,0 | 274,6 | -30,6 | -11,1% |

Chiffre d'affaires consolidé en retrait limité de 11,1%

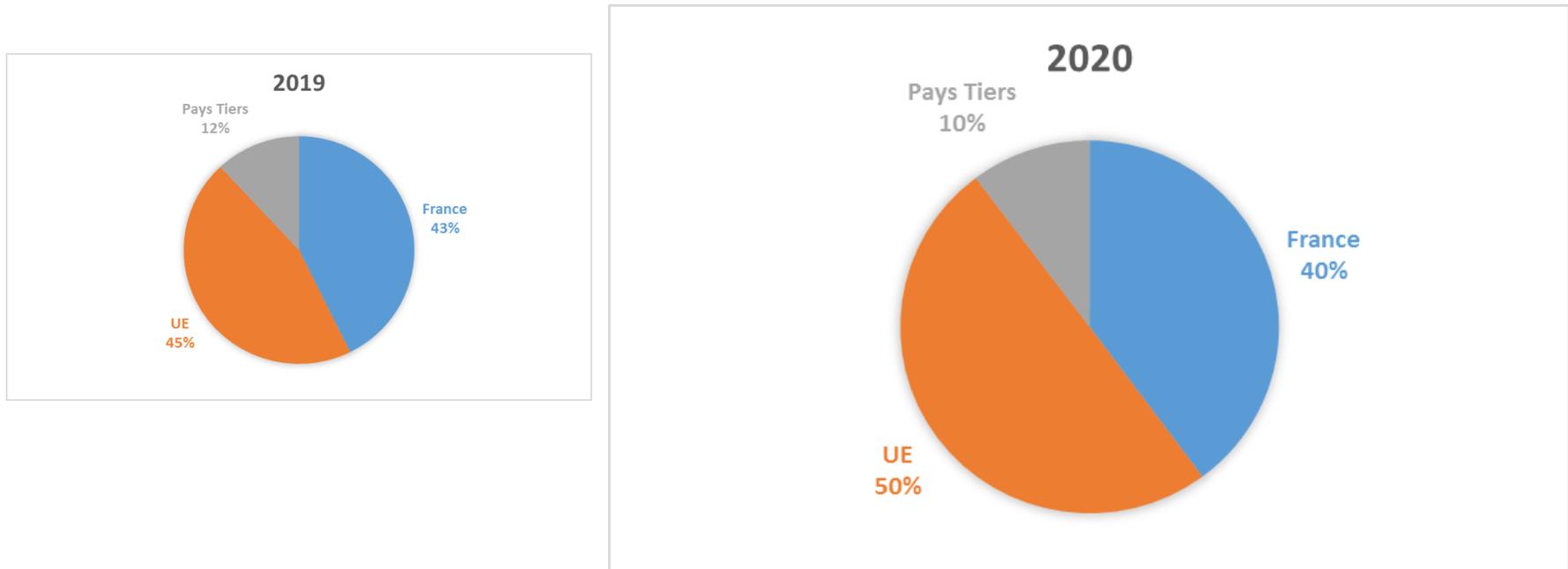
- La branche Champagne à -11,9% fait mieux que le secteur (-18%)
- Les Vins Rosés progressent de nouveau à +11,7%
- Les Portos ont souffert de l'absence des touristes au Portugal

A retenir : l'attrait des consommateurs pour le Champagne ne se dément pas, mais les circonstances défavorables et notamment l'absence de moments de convivialité et une mobilité restreinte, expliquent la baisse des ventes.



Chiffre d’Affaires 2020

Chiffre d’Affaires : Répartition du CA par zones géographiques

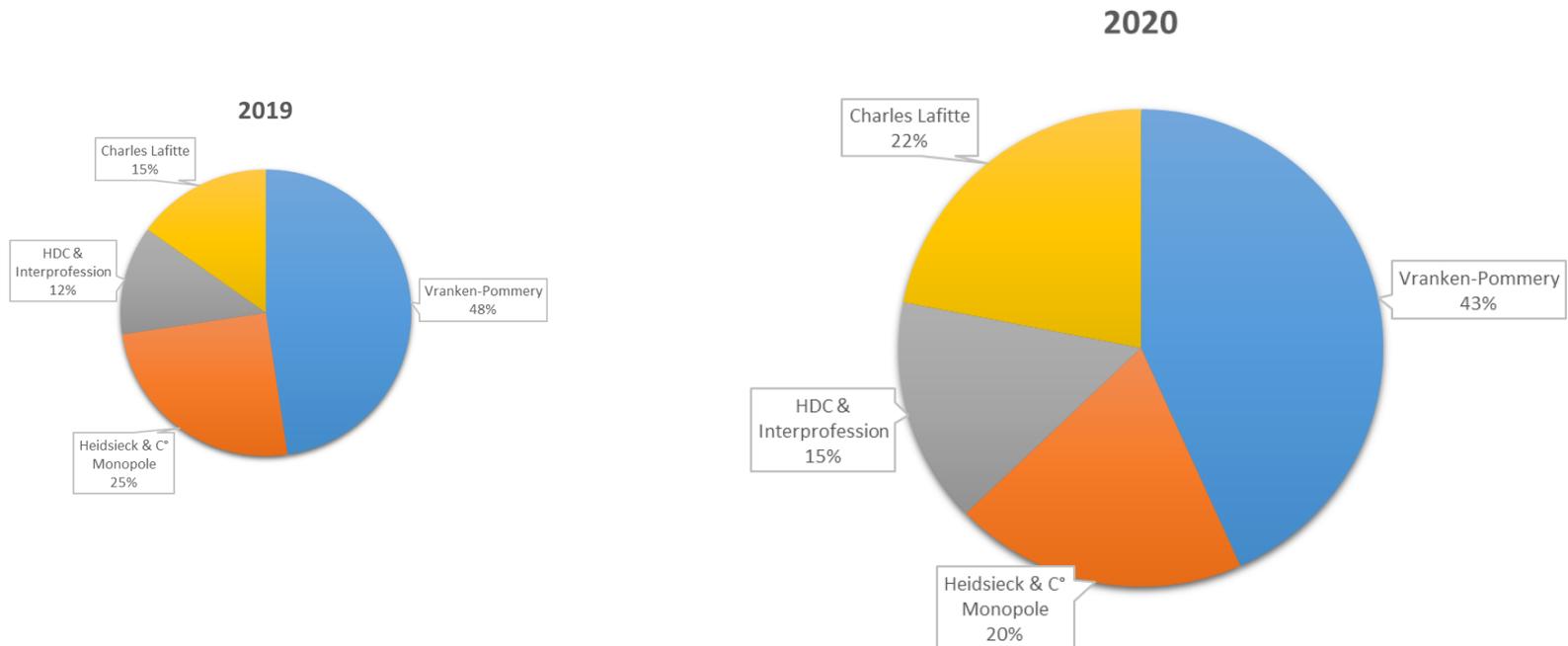


L’export représente 60% des ventes du groupe en 2020

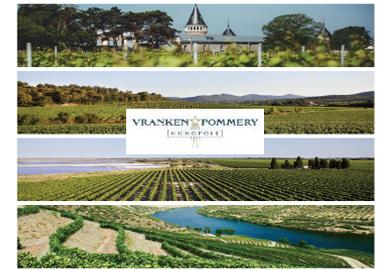


Chiffre d'Affaires 2020

Chiffre d'Affaires : Répartition du CA en volume par marques

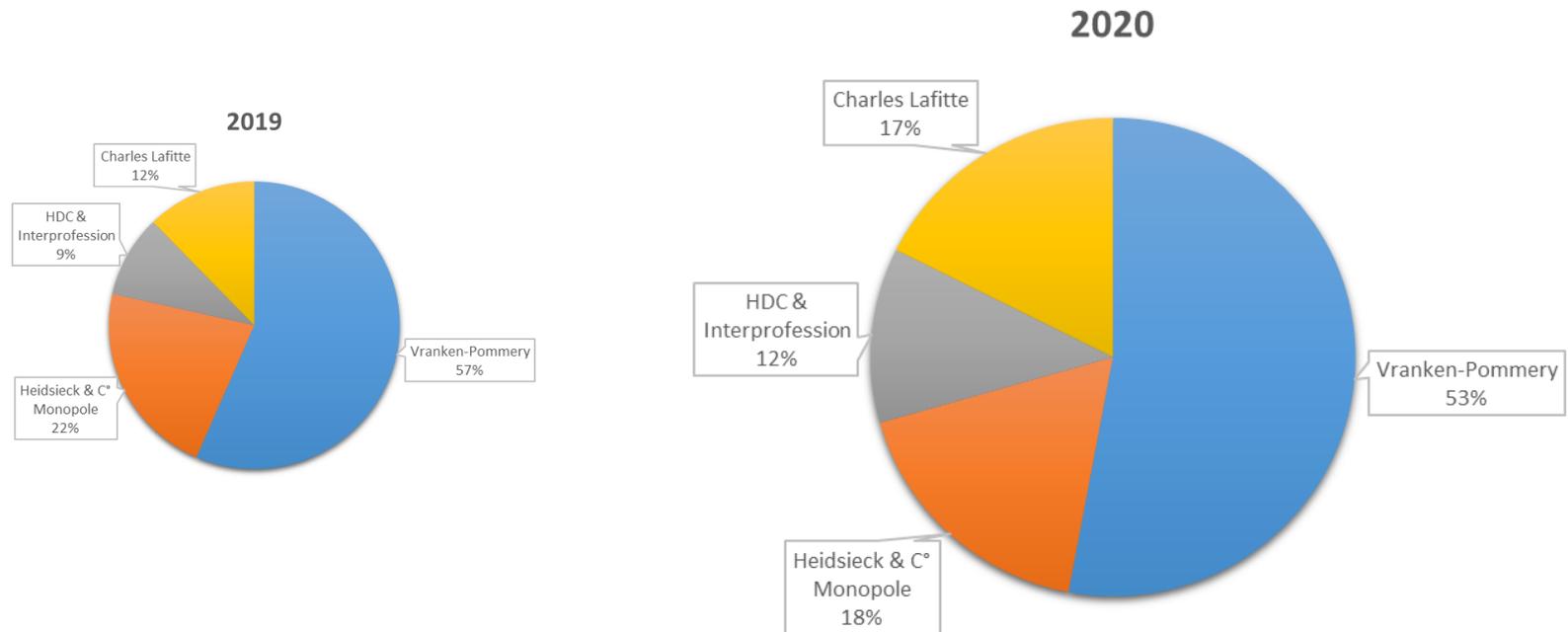


Charles Lafitte a bénéficié de la prééminence du off-trade dans le contexte sanitaire de 2020
Les marques premiums Vranken et Pommery ont fait mieux que résister



Chiffre d'Affaires 2020

Chiffre d'Affaires : Répartition du CA en valeur par marques

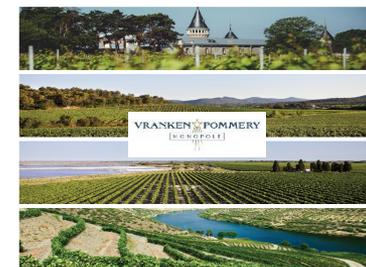


En valeur, Vranken et Pommery restent les 2 principales marques contributrices



Résultat Opérationnel

Résultat opérationnel



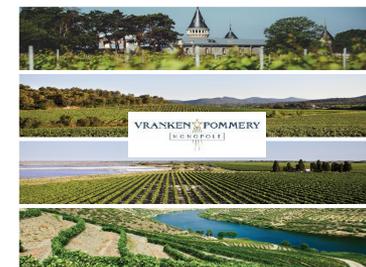
| données en M€ | 2020 | 2019 | Evolution | | |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|---|
| | | | en M€ | en % | |
| Chiffre d'affaires | 244,0 | 274,6 | -30,6 | -11,1% | En lien avec l'activité et les mesures engagées depuis 2018 |
| Achats consommés | -169,7 | -191,7 | 22,0 | | |
| Charges de personnel | -39,0 | -46,5 | 7,5 | | Mesures Covid-19 : 2,1 M€ |
| Autres produits d'exploitation | 3,5 | 8,8 | -5,3 | | |
| Autres charges d'exploitation | -1,0 | -2,3 | 1,3 | | |
| Impôts, taxes et versements assimilés | -4,1 | -4,0 | -0,1 | | En 2019, facturation à Henry Vasnier de 2 années 2018+2019 |
| Reprises d'amortissements et provisions | 0,2 | 0,6 | -0,4 | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | -15,1 | -15,2 | 0,1 | | |
| Résultat Opérationnel Courant | 18,8 | 24,3 | -5,5 | -22,6% | |
| en % du CA | 7,7% | 8,8% | | | |
| Autres produits | 4,1 | 10,0 | -5,9 | | Cession du Champs Chapon à Henry Vasnier en 2019 |
| Autres charges | -4,9 | -14,0 | 9,1 | | |
| Résultat Opérationnel | 18,0 | 20,3 | -2,3 | -11,3% | |
| en % du CA | 7,4% | 7,4% | | | |

Maintien du taux de marge opérationnelle



Résultat Financier

Résultat financier



| En K€ | 12/2020 Charges | 12/2020 Produits | 12/2019 Charges | 12/2019 Produits |
|---|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| Intérêts * | 16 790 | 47 | 18 128 | 13 |
| Instruments financiers liés au change (part non efficace) | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Instruments financiers liés aux taux (part non efficace) | 0 | 0 | 0 | 124 |
| Engagements sociaux | 111 | 0 | 173 | 0 |
| Différences de change | 54 | 188 | 217 | 136 |
| Couverture de taux | 255 | 0 | 342 | 0 |
| Dotations / reprises de provisions et Autres | 393 | 40 | 710 | 11 |
| Total | 17 606 | 275 | 19 570 | 284 |

Le résultat financier s'améliore de 2 M€ à -17,3 M€ (-16,8 M€ hors impact IFRS 16) et traduit la politique engagée visant à :

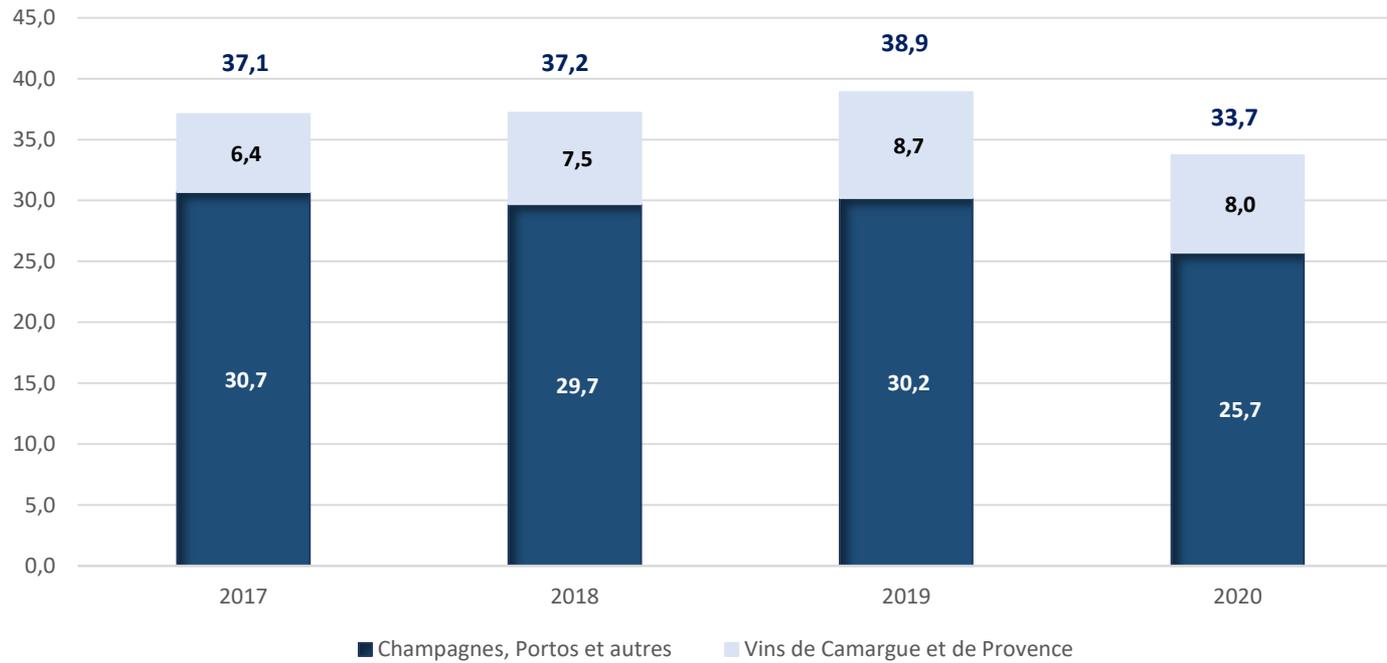
- Réduire l'endettement financier du groupe
- Améliorer les conditions de financement

Le taux moyen de la dette du groupe s'établit à 2,40% contre 2,54% en 2019.

Secteurs opérationnels



Evolution de l'EBITDA



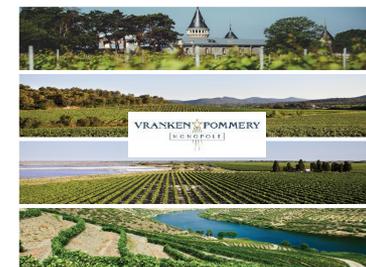
La contribution des Vins Rosés progresse et représente désormais 24% du total groupe
=> GDL constitue bien le relais de croissance annoncé



Cash Flow



Cash flow 2020



| | En M€ |
|---|-------------|
| Résultat 2020 | 0,3 |
| Dotation amortissements et non cash | 15,1 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | 24,3 |
| Cash Flow généré | 39,7 |
| Investissements Nets | -11,2 |
| Dividendes 2020 au titre de 2019 | 0,0 |
| Cash Flow Net | 28,5 |
| Incidence IAS 32/39 | 0,0 |
| Réduction de l'Endettement Financier Net | 28,5 |

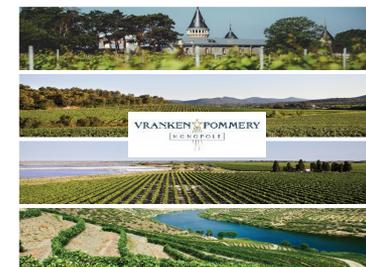
L'endettement financier net s'améliore grâce notamment au cash flow généré par l'activité



Bilan



Bilan 2020



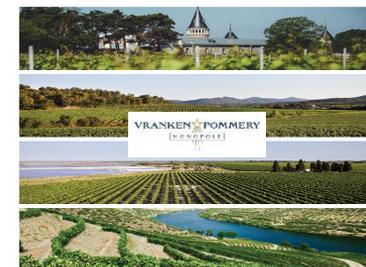
Bilan synthétique

en M€

| ACTIF | 31.12.20 | 31.12.19 | PASSIF | 31.12.20 | 31.12.19 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| Actifs non courants | 508,5 | 511,8 | Capitaux part du Groupe | 368,2 | 369,3 |
| Stocks et encours | 672,5 | 685,8 | Intérêts minoritaires | 4,3 | 4,3 |
| Clients et autres actifs courants | 99,9 | 96,6 | Passifs non courants | 695,6 | 708,1 |
| Trésorerie | 17,5 | 6,5 | Passifs courants | 230,3 | 213,0 |
| TOTAL | 1 298,4 | 1 294,7 | TOTAL | 1 298,4 | 1 294,7 |

Les Capitaux Propres totaux du groupe se montent à 372,5 M€ soit près de 29% du total bilan

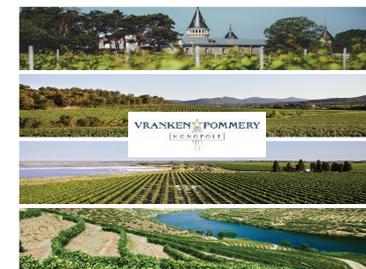
Variation des capitaux propres 2020



Les capitaux propres part du groupe se montent à 368,2 M€

| | En M€ |
|---|--------------|
| Capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2019 | 369,3 |
| Dividendes 2020 au titre de 2019 | 0,0 |
| Incidences des normes IAS 32/39, 16 et 19 | 0,1 |
| Ecart de conversion | -1,8 |
| Divers | 0,3 |
| Résultat 2020 | 0,3 |
| Capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2020 | 368,2 |

Situation financière 2020



| Endettement en M€ | 2020 | 2019 | |
|---|--------------|--------------|---|
| Emprunts et dettes bancaires (non courants) | 623,8 | 636,7 | ← Réduction de l'endettement |
| Emprunts et concours bancaires (courants) | 79,0 | 81,6 | |
| Instruments Financiers IAS 32/39 | 0,0 | 0,3 | |
| Autres actifs financiers | -1,7 | 0,0 | |
| Trésorerie positive | -17,5 | -6,5 | ← Amélioration de la trésorerie (+ impact des PGE) |
| Endettement Financier Net | 683,6 | 712,1 | |
| hors impact IFRS 16 | 656,1 | 683,7 | ← Amélioration de l'EFN significatif |

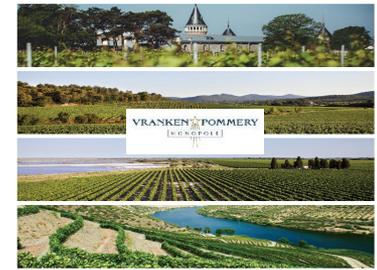
| | 2020 | 2019 | |
|--|-------------|-------------|-----------------------------|
| Endettement financier net / Stocks | 1,02 | 1,04 | ← Les stocks couvrent l'EFN |
| hors impact IFRS 16 | 0,98 | 1,00 | |
| Endettement financier net / Fonds propres | 1,84 | 1,91 | ← Le gearing s'améliore |
| hors impact IFRS 16 | 1,76 | 1,83 | |





Perspectives 2021

Perspectives 2021



Prévision de croissance du CA consolidé de + 5% en 2021



Évolution du CA à fin mars 2021 => +17%

Ouverture du restaurant « Le Réfectoire » sur le Domaine Pommery

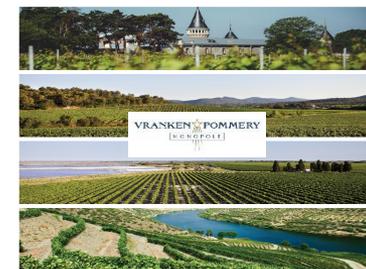
Passage en bio en 2020 des vignobles de Champagne et du Douro

Effets du gel :

- En Champagne : les chardonnays ont été touchés
- Dans le Sud : le gel a touché le vignoble

Ambition à moyen terme

Souplesse, Agilité & Performance



| 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | Moyen terme |
|--|--|---|---|---|
| <p>Décision de réduction des achats, des stocks conduisant à une diminution de l'endettement et des charges financières.</p> | <p>Renégociation des contrats pluriannuels</p> <p>Mise en place d'un plan de réduction de charges opérationnelles</p> <p>Repositionnement des marques, et notamment de Pommery et Demoiselle</p> | <p>Profitant des mesures prises les années précédentes, la société démontre sa résilience face à la crise sanitaire grâce à la baisse des charges financières, et opérationnelles</p> | <p>La stratégie commerciale permet de tirer le meilleur parti de la reprise du marché, tout en poursuivant le repositionnement tarifaire à la hausse.</p> <p>Plein effet des mesures d'économies de charges opérationnelles et financières.</p> <p>⇒ Augmentation du CA de +5% et progression de l'EBITDA</p> <p>Décision de privilégier les ventes les plus qualitatives et les plus rentables.</p> | <p>Poursuite du repositionnement tarifaire.</p> <p>Retour au Chiffre d'Affaires historique de 300 M€, mais avec un mix produits premiumisé.</p> <p>Augmentation significative de la marge d'EBITDA.</p> <p>Trajectoire de réduction de la dette de l'ordre de 150 M€.</p> |



Vision Stratégique

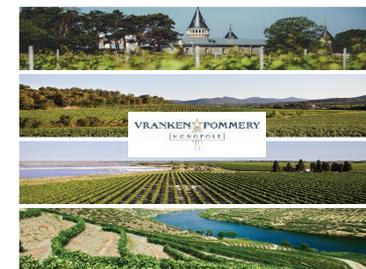
Nous avons mis à profit la période de crise sanitaire pour adapter notre vision stratégique à ce monde nouveau.

Cette démarche nous a amené à développer l'identité du groupe autour de 3 notions :

« **Engagement,** **Qualité,** **Audace** »



Vision Stratégique



- Renforcer la présence des marques du groupe Vranken-Pommery Monopole sur le marché mondial avec des missions affirmées pour chaque marque.
- Accentuer la désirabilité des marques par une communication centrée sur les valeurs du groupe et notre authenticité.
- Renforcer le mix prix-produit.
- Personnaliser la relation clients dans un univers digital.





Vision Stratégique

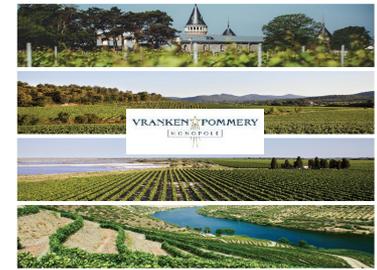


Accroître notre leadership technique et opérationnel de la vigne au consommateur, en nous appuyant sur l'innovation et la maîtrise de notre chaîne logistique qui nous permettront de limiter notre empreinte carbone.

Développer nos cercles d'influence pour créer une communauté d'intérêt autour du groupe, de ses produits et de ses valeurs.

CLUB POMMERY





Vision Stratégique



Développer et valoriser le potentiel des femmes et des hommes du groupe par la transmission de nos valeurs d'entreprise familiale audacieuse et innovante, engagée dans une perspective de création de valeur à long terme.



IMAGE

LUXE

HISTOIRE

DISTANCE

ART

CHAMPAGNE

FUTURISTE

Questions / Réponses



BLEU

VASTE

ABSTRAIT

FANTASTIQUE

PARFAIT

INCONVENTIONNEL



Rapport de Gestion du Conseil d'Administration



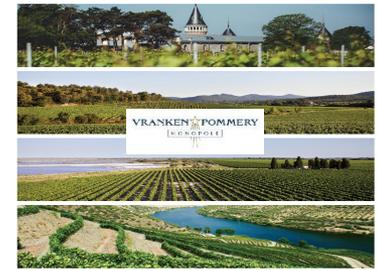
Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise



Déclaration de Performance Extra-Financière



Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions de la Société



Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport sur les comptes consolidés

Rapport sur les comptes annuels

Rapport sur la Déclaration de Performance Extra-Financière

Rapport spécial



Vote des résolutions



Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

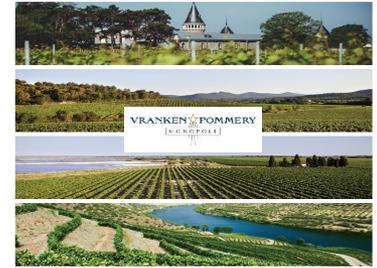


Approbation du bilan et des comptes sociaux de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020

⇒ Bénéfice net de 1. 532.802,42 €.

Quitus de son mandat au Conseil d'Administration

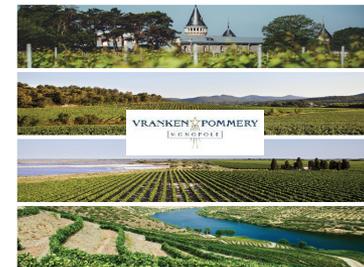
Deuxième résolution



Approbation du bilan et des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020

- ⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé de 323 K€.
- ⇒ Résultat net de l'ensemble consolidé (part du Groupe) de 235 K€.

Troisième résolution



- *Affectation du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2020*

| | |
|---|--------------------|
| Bénéfice social | 1.532.802,42 € |
| <i>augmenté du report à nouveau antérieur de :</i> | 78.876.810,83 € |
| | ----- |
| | 80.409.613,25 € |
| | |
| <i>à la réserve spéciale œuvres d'art, à hauteur de :</i> | <u>50.047,70 €</u> |
| <i>au compte de report à nouveau, à hauteur de :</i> | 80.359.565,55 € |

Troisième résolution (suite)

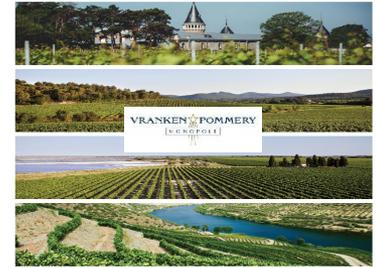


Distribution lors des trois derniers exercices :

| EXERCICE | DIVIDENDE GLOBAL | DIVIDENDE PAR ACTION | MONTANT DE L'ABATTEMENT DE 40% (art. 158 » DU CGI) |
|------------------|------------------|----------------------|--|
| Au titre de 2017 | 7.149.668,00 € | 0,80 € | 0,32 € (*) |
| Au titre de 2018 | 7.149.668,00 € | 0,80 € | 0,32 € (*) |
| Au titre de 2019 | - | - | - |

(*) Abattement de 40 % ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France.

Quatrième résolution



Approbation des conventions réglementées visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

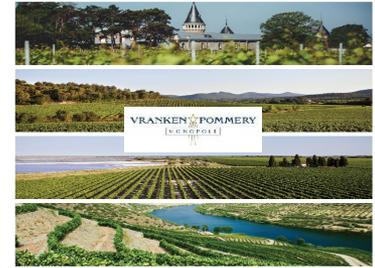
Cinquième résolution



Approbation du montant des amortissements excédentaires et autres amortissements et des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables de la Société

| | |
|---|-----------|
| Montant des charges et dépenses non déductibles des résultats imposables | 345.956 € |
| Montant total de l'imposition qu'ils représentent environ | 96.868 € |

Sixième résolution



Programme de rachat d'actions

- ⇒ Mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'Assemblée Générale du 4 Juin 2020
- ⇒ Autoriser le Conseil d'Administration à procéder à des achats en bourse d'actions de la Société pour des objectifs précis

Le Prix maximum d'achat par action ne pourra dépasser 37,5 €, hors frais, compte tenu de l'évolution du cours

Le Conseil d'Administration pourra ajuster le prix d'achat susvisé en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

Sixième résolution (Suite)



Le nombre d'actions susceptibles d'être détenues ne pourra excéder 10 % du capital, soit 893.708 actions

En considération des 53.804 actions auto-détenues au 22 mars 2021, le nombre maximum d'actions que VRANKEN-POMMERY MONOPOLE serait susceptible d'acquérir est de 786.100 actions pour un maximum de 29.578.750 €

Les actions pourront être achetées par tout moyen,

Pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente délégation

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Septième résolution



Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Mailys VRANKEN

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2024, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Huitième résolution



Renouvellement du mandat de Monsieur Michel FORET

Durée : 3 ans

Échéance : réunion de l'Assemblée Générale qui statuera, en 2024, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

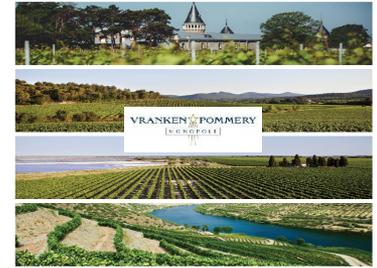
Neuvième résolution



Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de Commerce pour l'exercice 2020

Approbation du montant global des rémunérations et des avantages de toute nature versés ou attribués par la Société au Président Directeur Général, au Directeur Général Délégué et aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

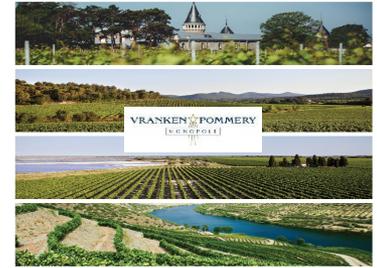
Dixième résolution



Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Paul François VRANKEN, Président Directeur Général

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Paul-François VRANKEN, Président Directeur Général, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

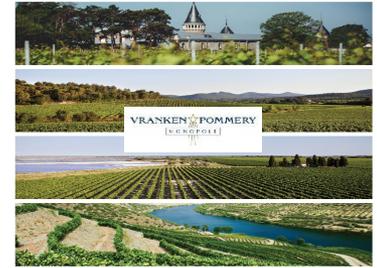
Onzième résolution



Approbation des éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué

Rémunérations versées au cours ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Hervé LADOUCE, Directeur Général Délégué, (telles que présentées dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

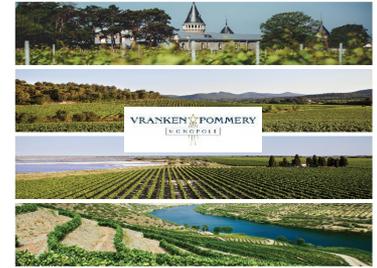
Douzième résolution



Approbation de la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021

Politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2021 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Treizième résolution



Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021

Politique de rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2021 (telle que présentée dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise).

Quatorzième résolution



Pouvoirs à conférer



Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

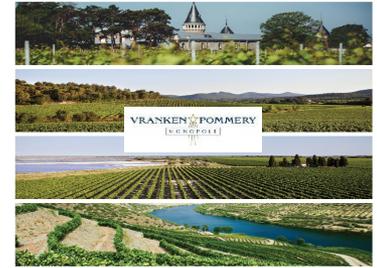
Quinzième résolution



Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 25 des statuts

Proposition de permettre la convocation des actionnaires aux Assemblées Générales par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 25 des statuts.

Seizième résolution



Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 27 des statuts

Proposition de permettre aux Actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration, de recourir au formulaire de demande d'admission, de procuration ou de vote à distance sous format électronique et de modifier en conséquence l'article 27 des statuts.

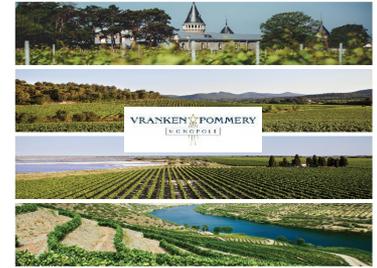
Dix-septième résolution



Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 30 des statuts

Proposition de permettre la convocation des Actionnaires aux Assemblées Générales Ordinaires par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 30 des statuts.

Dix-huitième résolution



Mise en harmonie avec la législation en vigueur de l'article 31 des statuts

Proposition de permettre la convocation des Actionnaires aux Assemblées Générales Extraordinaire par voie électronique et de modifier en conséquence l'article 31 des statuts.

Dix-neuvième résolution



Augmentation de capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation donnée au Conseil d'Administration,

Prix de souscription par action ne pouvant être :
supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou 30 % sous certaines conditions prévues par la loi

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Vingtième résolution



Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Vingt-et-unième résolution



Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Vingt-deuxième résolution



Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter, par une offre par placement privé, le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription et ce, pour un montant maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Le montant de 240.000.000 d'Euros couvre l'ensemble des délégations prévues aux 20^{ème}, 21^{ème} et 22^{ème} résolutions

Vingt-troisième résolution



Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et ce, dans la limite de 15 % de ladite émission.

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Vingt-quatrième résolution



Délégation de compétence, de décision et de pouvoirs de réalisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros

Durée : 26 mois à compter de la présente Assemblée

Vingt-cinquième résolution



Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale

Vingt-sixième résolution



Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires existantes ou à émettre au profit de catégories de bénéficiaires choisis par le Conseil d'Administration parmi les membres du personnel salarié et/ou les mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (sociétés-mères ou filiales)

fixation du pourcentage maximal du capital pouvant être attribué à 1% du capital au jour de l'attribution,
détermination de la durée minimale de la période d'acquisition (1 an)
et détermination de la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires (2 ans)

Durée : 38 mois à compter de la présente Assemblée

Vingt-septième résolution



Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société

Durée : 18 mois à compter de la présente Assemblée

Vingt-huitième résolution



Adoption de la qualité de société à mission

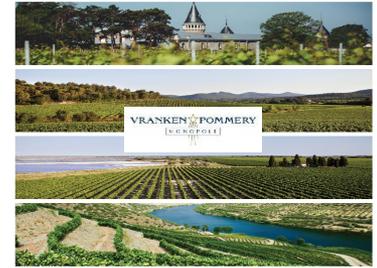
Vingt-neuvième résolution



Définition de la Raison d'être de la Société

Promouvoir la plus grande qualité des Champagnes et vins produits partout dans le Monde, tout en mobilisant l'écosystème dans lequel la Société évolue (son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires), pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, le développement durable et la préservation de l'identité des terroirs et de la spécificité et de la qualité de leurs produits.

Trentième résolution



Définition de la mission et des objectifs pour l'accomplissement de la raison d'être

Développement durable / Conversion bio / Limiter l'impact sur l'environnement / Privilégier l'usage des énergies renouvelables / Déchets / Biodiversité / Patrimoine naturel - historique / Terroirs, fondement humain, écosystème, qualité produits / Promouvoir ces valeurs auprès de son Groupe, collaborateurs, partenaires, clients, actionnaires.

Vérification par un OTI de l'exécution des Objectifs.

Trente-et-unième résolution



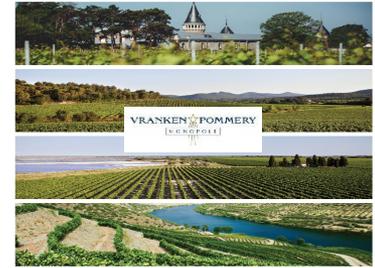
Modification de l'article 3 des statuts pour y inscrire la raison d'être de la Société et sa mission

Mise à jour de la rédaction de l'objet social (Article 3 des statuts) par l'ajout d'un point

3.2 – Raison d'être - Mission - Objectifs

La « Mission » est entendue comme englobant la Raison d'être et les Objectifs de la Société tels que décrits ci-après.

Trente-deuxième résolution



Règles relatives au Comité de Mission et création d'un titre VII et d'un article 42

Afin de suivre l'accomplissement de la mission, la Société doit disposer d'un organe dédié, à savoir, un Comité de Mission.

Ajout d'un TITRE VII et d'un article 42 aux statuts définissant la nomination des membres dudit Comité, la durée de leurs mandats, leurs missions et pouvoirs et le fonctionnement du Comité.

Trente-troisième résolution



Pouvoirs en vue des formalités



VRANKEN POMMERY
MONOPOLE

